



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
-----  
VILLE DE TRILPORT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 30 mars 2017

### N°2017/020 : PARTICIPATION A L'ASSAD DE TRILPORT ET SES ENVIRONS

***L'an deux mille dix-sept le jeudi 30 mars 2017 à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 23 mars 2017***

#### **Etaient présents : 21**

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danièle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Annick PANE, Manuel MEZE, Camille FASSI, Joaquim DA CRUZ, Isabelle YEROMONAHOS, Françoise VASSELON, Denise GONON, Christophe BLONDEL-DEBLANGY, Roselyne WALGER, Ange AMBROSIO, Emmanuel FONKING, Azdine RAMDAN, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Serge MAGLIOZZI,

#### **Pouvoirs : 5**

Mr Stide MARQUEZ à Mme Denise GONON, Mme Fathia BEN MABROUK à Mr Azdine RAMDAN, Mr Patrick AUGÉY à Mr Eric KRAEMER, Mme Isabelle GUILLACORNIL à Mme Geneviève CAIN, Mme Clémence LAUMONIER à Mr Serge MAGLIOZZI

#### **Absents excusés : 1**

Mme Elise BEAUFORT LAMBERT

Monsieur Gérard MORAUX a été élu secrétaire de séance

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

#### **A L'UNANIMITE**

**DECIDE** de verser à l'ASSAD de Trilport et ses environs la participation de 3 € par habitant sur la population légale soit :  $4955 \times 3 = 14\,865$  € pour l'année 2017

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Jean-Michel MORER

